

# L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration : 103, rue Ste-Anne, Québec

VOLUME VI

QUÉBEC, MAI 1925.

No 9

## *Du français*

**L**A question du français reste à l'ordre du jour particulièrement dans le domaine fédéral. En cet endroit nous trouverons le français que nous y mettrons. Tant que nous ne serons pas persuadés de cette vérité, notre langue subira des hauts et des bas — plutôt des bas, — et nous garderons la position ridicule de gens qui réclament une chose dont ils ne veulent se servir.

La langue française est officielle à l'égal de l'anglais dans le domaine fédéral. Nous devrions en trouver l'expression sur nos timbres, notre monnaie, dans toutes les publications gouvernementales, dans l'administration des différents ministères, dans nos relations avec les officiers publics, et d'une manière complète au Parlement.

Dans pratiquement tous ces domaines notre langue est tenue dans un état d'infériorité, souvent à cause du fanatisme de certains anglophones, quelquefois malheureusement, par notre propre faute.

Notre activité doit s'exercer dans tous les domaines, elle ne doit négliger aucun détail. En soi-même un détail n'est pas grand'chose, il ne peut avoir une grande influence ; mais relié à un autre détail, à une série d'autres détails du même genre, il a une importance considérable.

Réclamer une fois, par exemple, qu'un officier d'un ministère nous donne un renseignement en français, ne peut faire modifier un état de choses ordonné vers la langue anglaise. Seulement, si cette réclamation se répète cent fois,

mille fois, si elle agit sur tous les ministères, chaque fois que l'occasion se présente, elle aura tôt fait de provoquer une amélioration vers un état de justice moins imparfait.

Les preuves ne manquent pas pour l'établir, la plupart de nos publications fédérales françaises en font foi.

\*\*\*

Grâce à l'action et à la vigilance d'un bon nombre des nôtres, nous avons déjà obtenu certaines reconnaissances importantes. Avec de la persévérance et de l'esprit de suite nous obtiendrons encore plus, beaucoup plus.

Nous n'avons pas la part de représentation que nous devrions posséder dans les ministères. Ceux des nôtres qui sont entrés dans ces services publics ne sont généralement qu'aux grades inférieurs. Et nous laissons trop facilement nos adversaires opérer des manœuvres qui nous sabrent les unes après les autres les positions importantes que nous avons obtenues par notre travail.

Nous n'insistons pas assez pour obtenir cette représentation qui nous appartient, et lorsqu'on nous la refuse, ou lorsqu'on nous enlève une nouvelle position, nous ne savons pas assez protéger nos candidats, ou défendre ceux d'entre nous qui tombent victimes du procédé d'exclusion.

Et notre grand tort, c'est de ne pas parler nous-mêmes en français partout où nous en avons le droit, et chaque fois que l'occasion s'en présente.

Au Parlement, l'endroit le plus propice pour imposer sans lutte apparente le respect et l'emploi du français, nous nous plaisons à parler l'anglais.